

LE 846[®] OLIOFIX[®]



Spécial VIGNE

Pour répondre au CONTEXTE

TECHNIQUE

**Maintenir
l'EFFICACITE**

Moins de matières actives
disponibles

PRATIQUE

**Limiter IMPACT
Environnemental**

Dérive
Arrêté riverain ,...

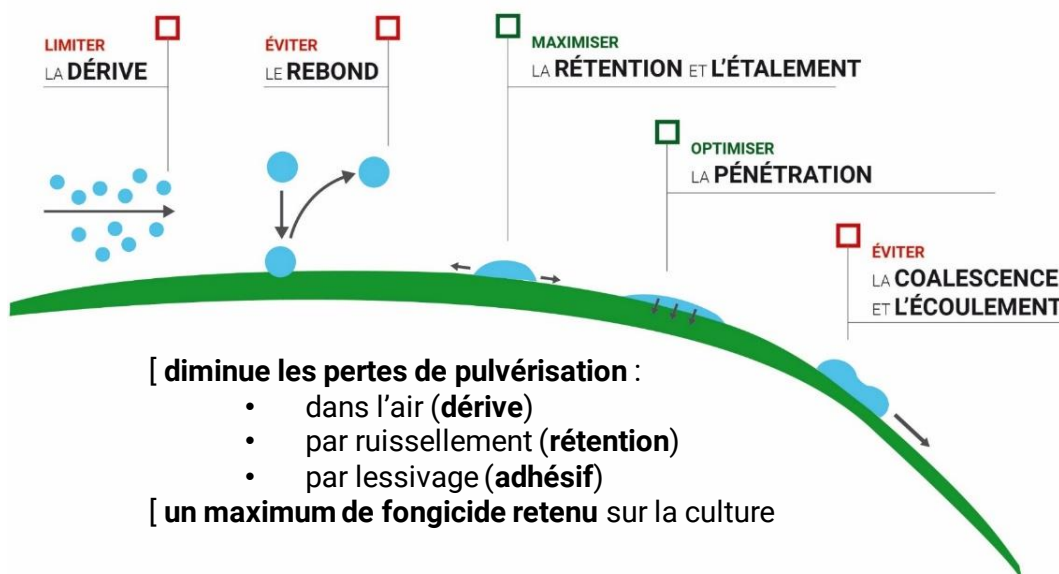
SOCIÉTAL

**Répondre aux enjeux
actuels**

HVE, cahiers des charges,
baisse IFT, Ecophyto, ...

LE 846[®]

L'adjuvant qui booste vos fongicides



LE 846[®]

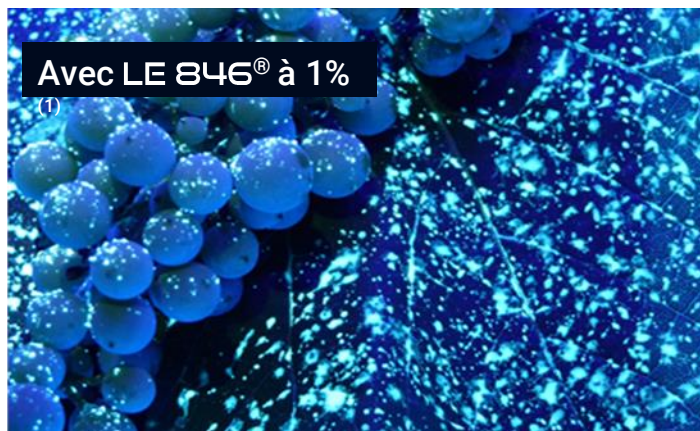
La THIXOTROPIE en images

Sans LE 846[®] (1)



(1) Pulvérisation 100L de bouillie/ha

Avec LE 846[®] à 1%



Dose homologuée et préconisée LE 846[®] : 1% du volume de bouillie (10L/Ha maximum).
À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

LE 846®

deux propositions innovantes :



Réduction de dose

OU



Amélioration des programmes

- ⇒ Maintien de l'efficacité
- ⇒ Baisse des IFT (HVE, Filière...)

- ⇒ Renforce l'efficacité programme
- ⇒ Optimise chaque gramme de matière active

**MILDIU / OÏDIUM / BLACK ROT**

Réduction de 25% de la dose préconisée des fongicides

**BOTRYTIS
MILDIU / OÏDIUM / BLACK ROT**Fortes pressions maladie
Encadrement floraison
Efficacité Black Rot, ...

[LE 846®

permet de moduler LES DOSES
sans compromis sur l'EFFICACITE

[LE 846®

booste les EFFICACITES
améliore la PERFORMANCE programme

Qualité de pulvérisation exceptionnelle

- ⇒ Réduction de dérive et augmentation de la rétention = moindre impact environnemental
- ⇒ Rétention et étalement : accompagne les baisses de volume de bouillie = autonomie

#PositiveProduction®



DE SANGOSSE
Leader Français des BioSolutions

LE 846® - AMM n° 2190258 - 215.6g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - * Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants / **OLIOFIX®** - AMM n° 2190258 - 215.6g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - * Marque déposée et Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants

P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large

DE SANGOSSE S.A.S, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896

Bonnell - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Février 2021 - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

**LE 846® / OLIOFIX®**

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement